



Syndicat Indépendant des Commissaires de Police

Paris, le 8 février 2008

COMMUNIQUÉ

Le 28 janvier 2008, une procédure judiciaire était diligentée par la BSU de la circonscription d'Aulnoye-Aymeries (59) à l'encontre d'un professeur qui venait de commettre des violences volontaires avérées à l'endroit d'un élève d'une classe de 6^{ème} au collège Gilles de Chin à BERLAIMONT (59).

En la circonstance, les fonctionnaires de police de ce service, agissant avec discernement, et parfaite conformité avec les instructions du parquet local, plaçaient en garde à vue l'auteur des faits dont le comportement violent manifeste, justifiait amplement la mesure.

Cette procédure était menée à bien dans le plus grand professionnalisme et engendrait une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité dont la teneur répressive paraissait parfaitement appropriée et équilibrée eu égard à la faute commise.

Néanmoins, en dépit de la transparence initiale du traitement de ce dossier, une polémique nationale, notamment due au traitement médiatique de ce dossier, naissait et jetait le discrédit sur le traitement policier de l'affaire.

Le SICP, à la lumière des éléments de ce dossier, tient aujourd'hui à assurer de son entier soutien les commissaires de police qui ont dû en gérer le traitement mais aussi l'ensemble des policiers de la circonscription d'Aulnoye-Aymeries qui ont assuré leur mission avec le plus grand professionnalisme dans cette affaire sensible.

Notre organisation remercie également l'ensemble de la hiérarchie policière départementale qui a su, à cette occasion, reconnaître la qualité du travail fourni par les fonctionnaires de police placés sous son autorité et leur apporter un précieux soutien.

Le Bureau National